



BÂLE III - PILIER 3
DISCIPLINE DE MARCHÉ
RAPPORT
AU 30 JUIN 2019



UNION BANCAIRE PRIVÉE

Objectif et périmètre du rapport

Principes de publication

L'objectif de ce document est de donner au public une information approfondie sur la gestion des risques du groupe Union Bancaire Privée, UBP SA, Suisse (ci-après le «Groupe» ou la «Banque»). Le document fournit des informations sur l'adéquation des fonds propres de la Banque et le dispositif de gestion des risques mis en place.

Ce document a été établi conformément aux exigences de publication de la Circ.-FINMA 16/01 «Publication - banques» de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA).

Le rapport est publié semestriellement dans un délai de deux mois après la date de bouclage du semestre, ou quatre mois après la date de bouclage annuel. Il est disponible sur le site Internet du Groupe (www.ubp.com).

Les informations contenues dans le présent rapport se réfèrent au bouclage semestriel consolidé du Groupe au 30 juin 2019.

Tableau KM1: Chiffres-clés réglementaires essentiels

(en milliers de CHF)

	30.06.2019	31.12.2018	30.06.2018	31.12.2017	
Fonds propres pris en compte					
1	Fonds propres de base durs (CET1)	1'849'748	1'840'187	1'777'476	1'742'874
2	Fonds propres de base (T1)	1'849'748	1'840'187	1'777'476	1'742'874
3	Fonds propres totaux	1'853'748	1'844'187	1'781'476	1'746'874
Positions pondérées en fonction des risques (RWA)					
4	RWA	7'098'071	6'935'664	6'323'517	6'347'375
4a	Exigence minimales de fonds propres	567'846	554'853	505'881	507'790
Ratios de fonds propres basés sur le risque (en % des RWA)					
5	Ratio CET1	26,1%	26,5%	28,1%	27,5%
6	Ratio des fonds propres de base	26,1%	26,5%	28,1%	27,5%
7	Ratio des fonds propres globaux	26,1%	26,6%	28,2%	27,5%
Exigence en volants en CET1 (en % des RWA)					
8	Volant de fonds propres selon le standard minimal de Bâle	2,5%	1,9%	1,9%	1,3%
11	Ensemble des exigences de volants selon le standard minimal de Bâle, en qualité de CET1	2,5%	1,9%	1,9%	1,3%
12	CET1 disponible afin de couvrir les exigences en volants selon le standard minimal de Bâle (après déduction du CET1 affecté à la couverture des exigences minimales et, le cas échéant, à la couverture des exigences TLAC)	18,1%	18,6%	20,2%	19,5%

(en milliers de CHF)

	30.06.2019	31.12.2018	30.06.2018	31.12.2017	
Ratio-cible de fonds propres selon l'annexe 8 de l'OFR (en % des RWA)					
12a	Volants de fonds propres selon l'annexe 8 OFR	4,0%	4,0%	4,0%	4,0%
12b	Volants anticycliques (art. 44 et 44a OFR)	0,021%	0,023%	0,025%	0,021%
12c	Ratio-cible CET1 (en %) selon l'annexe 8 de l'OFR, majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	7,8%	7,8%	7,8%	7,8%
12d	Ratio-cible T1 selon l'annexe 8 de l'OFR, majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	9,6%	9,6%	9,6%	9,6%
12e	Ratio-cible global de fonds propres selon l'annexe 8 de l'OFR, majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	12,0%	12,0%	12,0%	12,0%
Ratio de levier Bâle III					
13	Engagement global	32'741'570	33'145'025	31'497'624	32'304'858
14	Ratio de levier Bâle III (fonds propres de base en % de l'engagement global)	5,6%	5,6%	5,6%	5,4%
Ratio de liquidités (LCR)					
15	Numérateur du LCR: somme des actifs liquides de haute qualité	12'488'389	10'960'460	10'487'936	11'574'984
16	Numérateur du LCR: somme nette des sorties de trésorerie	4'202'083	3'645'044	3'659'714	4'357'782
17	Ratio de liquidités (LCR)	297,2%	300,7%	286,6%	265,6%

Tableau OV1: Aperçu des positions pondérées par le risque

(en milliers de CHF)

	RWA 30.06.2019	RWA 31.12.2018	Fonds propres minimaux 30.06.2019
1 Risque de crédit - sans risque de crédit de contrepartie	4'237'742	4'243'677	339'019
2 dont déterminé par l'approche standard (AS)	4'237'742	4'243'677	339'019
6 Risque de crédit de contrepartie	652'182	506'831	52'175
7b dont déterminé par l'approche standard (AS)	652'182	506'831	52'175
13 Investissements dans des placements gérés collectivement - approche <i>mandate-based</i>	306'967	317'489	24'557
15 Risque de règlement	242	227	19
20 Risque de marché	175'407	187'995	14'033
21 dont déterminé par l'approche standard (AS)	175'407	187'995	14'033
24 Risque opérationnel	1'725'531	1'679'445	138'042
27 Total	7'098'071	6'935'664	567'846

Tableau LIQ1: Liquidité - informations relatives au ratio de liquidités

(en millions de CHF)

	2 ^e trimestre 2019		1 ^e trimestre 2019		
	Valeurs moyennes non pondérées mensuelles	Valeurs moyennes pondérées mensuelles	Valeurs moyennes non pondérées mensuelles	Valeurs moyennes pondérées mensuelles	
A Actifs liquides de haute qualité (HQLA)					
1	Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA)		12'488	11'986	
B Sorties de trésorerie					
2	Dépôts de détail	16'401	2'190	15'867	2'103
3	dont dépôts stables				
4	dont dépôts moins stables	16'401	2'190	15'867	2'103
5	Financements de clients commerciaux ou de gros clients non garantis	9'804	4'671	9'828	4'703
7	dont dépôts non opérationnels	9'795	4'662	9'819	4'694
8	dont titres de créances non garantis	9	9	9	9
9	Financements de clients commerciaux ou de gros clients garantis et swaps de sûretés	2'034	15	2'655	34
10	Autres sorties de trésorerie	551	234	423	178
11	dont sorties de trésorerie associées à des dérivés et à d'autres transactions	121	121	77	77
13	dont sorties de trésorerie associées à des facilités de crédit et de liquidité confirmées	430	113	346	101
14	Autres engagements de financement contractuels	19	19	13	13
15	Autres engagements de financement conditionnels	388	20	397	20
16	Somme des sorties de trésorerie		7'149		7'051
C Entrées de trésorerie					
17	Opérations de financement garanties			114	114
18	Entrées de trésorerie provenant des expositions pleinement performantes	5'995	2'845	6'436	3'028
19	Autres entrées de trésorerie	102	102	128	128
20	Somme des entrées de trésorerie	6'097	2'947	6'678	3'270
21	Somme des actifs liquides de haute qualité (HQLA)		12'488		11'986
22	Somme nette des sorties de trésorerie		4'202		3'781
23	Ratio de liquidité à court terme LCR		297,2%		317,0%

Tableau IRRBBA: Risque de taux d'intérêt - objectifs et normes pour la gestion du risque de taux du portefeuille de banque

Le risque de taux d'intérêt dans le portefeuille de la Banque (IRRBB) correspond au risque auquel sont exposés les fonds propres et les bénéficiaires de la Banque en raison des fluctuations des taux d'intérêt. Le portefeuille de la Banque est composé de l'ensemble des positions liées aux clients et des propres positions de la Banque qui ne sont pas sujettes à l'activité de trading à court terme de la Banque.

L'organisation et la supervision de la gestion du risque de taux d'intérêt sont expliquées dans la section «Risque de marché». L'ALCO (Asset & Liability Committee) est l'organe de décision centralisé en charge de la gestion du bilan (ALM - Asset-Liability Management). Ce comité, qui se réunit mensuellement, est responsable de la gestion et de la surveillance du risque de taux d'intérêt et de liquidité. Il a ainsi pour mission notamment de planifier la structure du bilan, de veiller au respect des limites de sensibilité établies par l'échelon supérieur de Direction du Groupe, et de s'assurer que la Banque satisfait aux exigences réglementaires et de surveillance.

La structure de limites IRRBB de la Banque se compose d'une limite sur les fluctuations de l'EVE (Economic Value of Equity - valeur économique) et d'une limite sur les fluctuations du NII (Net Interest Income - valeur de rendement). Ces limites sont subordonnées à la limite globale en termes de risque de liquidité définie pour la Banque; cette limite plafonne les expositions maximales de l'ALCO en ce qui concerne le portefeuille d'investissement et l'activité du portefeuille de créances, sur la base des hypothèses de «run-off» pour les dépôts de détail et sur la base de la classification des classes d'actifs.

La Banque procède au contrôle des limites et fournit, chaque mois, des rapports à l'ALCO et à l'échelon supérieur de la Direction du Groupe. Le bilan est alloué en termes de cash-flows futurs afin d'analyser à quel moment pourraient survenir des difficultés de financement. Ceci est complété par un «stress test» sur la valeur économique qui exclut la réplique de positions sans échéance, et de fonds propres. Sont également fournis plusieurs «stress tests» sur la valeur économique basés sur les diverses fluctuations des courbes de taux d'intérêt.

La sensibilité de l'EVE (valeur économique) et du NII (valeur de rendement) aux fluctuations des taux d'intérêt est mesurée en appliquant à l'ensemble des courbes de taux d'intérêt «un choc parallèle haussier» («upward parallel shock») de 1%. Pour le calcul de la valeur économique, les cash-flows futurs sont actualisés avec le recours aux taux d'intérêt d'OIS (Overnight Indexed Swaps - Swaps au jour le jour indiciels). Les cash-flows issus des positions génératrices d'intérêts incluent les paiements de marges de spread. Le calcul de la valeur de rendement s'effectue sur une période prévisionnelle de 12 mois en partant de l'hypothèse que le bilan reste constant.

Pour l'EVE (valeur économique) et le NII (valeur de rendement), les hypothèses retenues concernant les dépôts à vue des clients sont une échéance à 1 jour à hauteur de 85%, une échéance à 5 ans à hauteur de 10%, et à 10 ans pour le reste. L'hypothèse retenue pour le capital de la Banque est une échéance de 5 ans. S'agissant du NII, l'hypothèse retenue est que les taux d'intérêt applicables concernent les dépôts à vue des clients dans des devises à faible rendement.

La Banque recourt à des swaps de taux d'intérêt pour réduire les risques de taux d'intérêt.

Tableau IRRBBA1: Risque de taux - informations quantitatives sur la structure des positions et la redéfinition des taux

	Volumes en millions de CHF			Délais moyens de redéfinition des taux (en années)		Délai maximal de redéfinition des taux (en années) pour les positions avec définition modélisée (non prédéterminées) de la date de redéfinition des taux	
	Total	Dont CHF	Dont autres devises significatives représentant plus de 10% des valeurs patrimoniales ou des engagements de la somme de bilan	Total	Dont CHF	Total	Dont CHF
Date de redéfinition du taux définie							
Créances sur les banques	343		335	0,23			
Créances sur la clientèle	7'978	1'096	4'756	0,16	0,25		
Hypothèques du marché monétaire	1'492	161	426	0,20	0,22		
Hypothèques à taux fixes	196	52	144	0,16	0,43		
Immobilisations financières	7'397	972	5'730	3,20	2,63		
Autres créances							
Créances découlant de dérivés de taux	38'822	9'708	26'811	0,32	1,15		
Engagements envers les banques	(3'060)		(2'979)	0,08			
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	(8'405)	(2)	(7'435)	0,10	0,07		
Autres engagements							
Engagements résultant de dérivés de taux	(39'087)	(17'850)	(18'467)	0,87	1,17		

Les opérations de swaps de taux d'intérêt et de taux de change sont constituées à la fois d'une créance et d'une dette. La partie créancière est reportée sous «Créances découlant de dérivés de taux» et la partie dette sous «Engagements résultant de dérivés de taux».

	Volumes en millions de CHF			Délais moyens de redéfinition des taux (en années)		Délai maximal de redéfinition des taux (en années) pour les positions avec définition modélisée (non prédéterminées) de la date de redéfinition des taux	
	Total	Dont CHF	Dont autres devises significatives représentant plus de 10% des valeurs patrimoniales ou des engagements de la somme de bilan	Total	Dont CHF	Total	Dont CHF
Date de redéfinition du taux non définie							
Créances sur les banques	853	128	559	0,03	0,06		
Créances sur la clientèle	966	40	435				
Créances hypothécaires à taux variables							
Autres créances à vue							
Engagements à vue sous forme de comptes privés et de comptes courants	(14'435)	(2'005)	(10'454)	0,51	0,51		
Autres engagements à vue	(825)	(175)	(404)	0,02	0,04		
Engagements résultant de dépôts de la clientèle, dénonçables mais non transmissibles (dépôts d'épargne)				0,08			
Total	(7'765)	(7'875)	(543)	0,60	0,94		
Positions sans date de redéfinition du taux							
Dépôts auprès de banques centrales	9'054	8'886	168				
Autres créances	673	349	325				
Autres engagements	253	207	46				
Total	2'215	1'567	(5)				

Tableau IRRBB1: Risque de taux - informations quantitatives sur la valeur économique et la valeur de rendement

(en millions de CHF)

	EVE (fluctuation de la valeur économique) 30.06.2019	NII (fluctuation de la valeur de rendement) 30.06.2019
Hausse parallèle	90	25
Baisse parallèle	(109)	(111)
Choc dit «steepener»	62	
Choc dit «flattener»	(45)	
Hausse des taux à court terme	(12)	
Baisse des taux à court terme	12	
Maximum	(109)	(111)
Période	30.06.2019	
Fonds propres de base (Tier 1)	1'854	

Les six scénarios de taux d'intérêt sont imposés par la Circulaire FINMA 2019/2 «Risques de taux - banques». Les valeurs sont calculées selon la Circulaire FINMA 2016/1 «Publication - banques».

Le risque de taux d'intérêt dans le portefeuille de la Banque (IRRBB) est principalement influencé par le portefeuille d'investissement et par les comptes courants créditeurs des clients. Compte tenu des comptes courants en USD de ses grands clients, la Banque est exposée aux taux d'intérêt en USD, ce qui a une incidence sur les fluctuations potentielles du NII (valeur de rendement). Les projections en termes de NII sont effectuées en partant de l'hypothèse que la structure du bilan reste la même.

Pour l'EVE (valeur économique) et le NII (valeur de rendement), les hypothèses retenues concernant les dépôts à vue des clients sont une échéance à 1 jour à hauteur de 85%, une échéance à 5 ans à hauteur de 10%, et à 10 ans pour le reste. L'hypothèse retenue pour le capital de la Banque est une échéance de 5 ans. S'agissant du NII, l'hypothèse retenue est que les taux d'intérêt applicables concernent les dépôts à vue des clients dans des devises à faible rendement.

Copyright

© 2019 Union Bancaire Privée, UBP SA
Photos: @Getty Images / @iStock / @Depositphotos
Août 2019



UNION BANCAIRE PRIVÉE